

DCM_2025_04_04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

4

ACTION CULTURELLE : Soutien à l'association culturelle "Eveil artistique des jeunes public - TOTEM" par l'approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle (2025-2027) et multipartite entre l'association, la Ville d'Avignon, l'Etat, le Département de Vaucluse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il est proposé aujourd'hui d'adopter une convention multipartite associant, outre la Ville, l'Etat (DRAC), la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, le Département de Vaucluse et la communauté d'Agglomération du Grand Avignon en indiquant les objectifs de l'association "Eveil artistique des jeunes publics" pour les années 2025, 2026 et 2027.

Considérant la volonté de la ville d'Avignon de permettre l'accès à la culture pour tous, notamment aux jeunes, de diversifier l'offre culturelle et de favoriser l'existence d'une offre diversifiée à l'année, cette nouvelle convention permet de réaffirmer le soutien au projet artistique que développe l'association, porté par son directeur, en permettant un maintien de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national « art, enfance, jeunesse » et en redéfinissant les objectifs s'y rapportant.

La Ville est particulièrement sensible au soutien qu'apporte l'association à la création avignonnaise et à la mise en valeur des artistes émergents du territoire.

Dans cet esprit, la Ville est attentive à la participation de tous les acteurs culturels aux différents projets développés par l'association dans le cadre du programme Terre de Culture 2025, du Pass Culture Avignon et des activités de médiation durant les temps périscolaires. Conformément à la règle de l'annualité budgétaire, une convention financière établie entre l'association et la Ville viendra préciser chaque année le montant de la subvention accordée par la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le Plan Local pour le Climat, approuvé par la délibération n°18 du Conseil municipal le 30 juin 2022,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et ses annexes.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs multipartite 2025-2027 entre l'association Eveil artistique et la ville d'Avignon, l'Etat, le Département de Vaucluse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAUT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025

ACTE PUBLIE LE 30/09/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :